

5 avril 1912.

133

1<sup>o</sup> Pour l'Office

Un résident

Dernier conseil 5 avril 1912, après la discussion du budget

Rendement de recette de 333<sup>4</sup>,86

Il est avis que ces comptes doivent être approuvés.

En conséquence, décharge pleine et entière est donnée par le Conseil à M. le Maire pour la gestion de 1911 tant pour l'Office que pour le Bureau de Bienfaisance.

Retraite de M. le Maire en séance.

M. le Maire est rappelé dans la salle des délibérations.

Avant de céder le fauteuil présidentiel, M. Longin, Ancei, prononce l'allocution suivante :

" Monsieur le Maire,

" Au nom de mes collègues et au mien, j'ai l'honneur et la très grande satisfaction de vous faire connaître que l'Assemblée a approuvé à l'unanimité des voix, les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 1911.

" Le Conseil me charge d'être son interprète auprès de vous, pour vous exprimer toutes ses félicitations des heureux résultats qui ressortent de ce compte.

" Après l'exécution d'améliorations sans nombre au cours de l'année 1911, nous avons encore, grâce à votre habileté financière, une situation magnifique, puisque bien d'avoir recours à de nouveaux impôts, nous disposons de 6.800 francs de bonis, permettant la réalisation immédiate d'améliorations nouvelles.

" Ces résultats nous surprennent d'autant plus heureusement, que la construction d'un établissement de bains-douches, de trois égouts importants, de deux lavoirs avec chalets de nécessité, la démolition des immeubles de la place de l'Hôpital et de la rue Madeleine, le resemencement du cimetière, les grosses réparations de la maison fermière du Château et de la bergerie de Sorrieux, la confection des plans d'alignement de la ville, de la construction de la superbe avenue de Nantes, etc..., constituent un bilan vraiment formidable de travaux pour l'année qui vient de s'écouler.

" Recevez donc, Monsieur le Maire, nos remerciements sincères et l'expression de notre fierté d'être vos collaborateurs pour une gestion aussi brillante des biens communaux.

" Et vous, Monsieur le Receveur Municipal, dont le dévouement nous est acquis depuis de si nombreuses années, veuillez croire à toute notre gratitude."

5 avril 1912.

Visiblement ému par les félicitations de ses collègues, M. Chion-Ducollet répond à M. Longin en une improvisation heureuse.

Il remercie tout d'abord le Conseil de sa collaboration assidue à l'œuvre municipale que vient de constater M. Longin dans son discours; il le remercie encore de ses encouragements constants, affectueux et dévoués.

L'œuvre municipale accomplie, dit M. le Maire, au cours de ce dernier quart de siècle est en effet considérable, si on la reporte par la pensée à 25 ans marriée. Et si le Maire a pu donner une somme de travail extraordinaire, malgré ses lourdes occupations professionnelles, c'est qu'il a été aidé, soutenu, encouragé par le Conseil Municipal dont la grande majorité a toujours été unie et d'accord sur un programme commun. La politique a été bannie de nos assemblées. Elle a été remplacée par l'unité de vues sur les améliorations à réaliser dans la Ville. En matière administrative, nous n'avons connu ni amis ni ennemis. Nous n'avons eu que des administrés egaux en droits.

Nous laissons à nos successeurs une situation financière excellente. En effet, nous avons en Caisse 96.000 francs pour solder les entreprises en cours d'exécution et assurer le service courant.

La balance des comptes, au 31 mars, fait ressortir pour 1911, un boni d'environ 10.000 francs, pour doter le prochain budget additionnel et entreprendre de nouvelles améliorations dans la Ville.

Le Collège présente un boni de

L. D. opice un boni de

Le Bureau de Bienfaisance

après un placement d'environ 3.200 francs pour achat de 100 francs de rente perpétuelle 3 pour cent sur l'Etat.

Nos treize régies municipales présentent toutes des plus-values au 1<sup>er</sup> trimestre 1912.

Il est assez dire que le fonctionnement de notre budget communal a été organisé d'une façon sérieuse et surtout sincère.

Le service des amortissements d'emprunts est assuré et repose sur des bases solides. Et il reste des disponibilités budgétaires suffisantes pour donner à ce budget l'élasticité nécessaire. Aussi, nous pouvons affirmer qu'avec notre système financier, la Ville ne doit rien, et que le fonctionnement régulier de tous les services est assuré.



5 avril 1912.

105

C'est là, pour le Conseil Municipal et pour le Maire une très légitime satisfaction.

Mais notre œuvre n'est pas indestructible. Elle est au contraire fragile. Des maux inévitables, inévitables, l'ignorance des lois, peuvent compromettre cette œuvre financière, et déterminer une véritable catastrophe communale.

Nous n'avons qu'à nous reporter à ce qui s'est produit à Elbeuf, chef-lieu de la Seine-Inférieure, vers fin 1911. Vous en trouverez la relation dans le compte-rendu de 1912 qui est sous presse.

Pour tout homme connaissant les affaires communales, connaissant aussi ceux qui appartiennent à nous rendre, il y a une situation grave pour les contribuables et des responsabilités morales très grandes pour ceux qui appartiennent au pouvoir sans y avoir été préparés. Il n'est pas besoin d'être prophète pour prévoir, avant la fin du mandat municipal qui va s'ouvrir, - si nos adversaires résistent dans leur interprétation, - des désastres, des ruines et peut-être des solutions comme à Elbeuf, si celui qui assumera la responsabilité de Maire a du cœur et de l'amour-propre. L'inconscience peut conduire aux pires désastres moraux et matériels. Nous le souhaitons peu, loin de là, puisque, tous, nous sommes contribuables et nous sommes attachés à cette ville de La Mure à laquelle nous avons tout sacrifié : jeunesse, dévouement, travail, jusqu'à compromettre notre santé!

Nous n'avons jamais aimé La Mure plus que notre territoire, nul n'aura donné plus de travail et de dévouement pour son territoire, pour sa prospérité, pour les améliorations réalisées et pour sa gloire.

Et si nous sollicitons à nouveau le mandat municipal, ce n'est point qu'aucun de nous en ait un besoin personnel ni un intérêt particulier : "Nous n'avons ni vengeance à exercer, ni haines à assouvir." Le seul mobile qui nous fait agir, - il faut que ce soit dit et écrit, - c'est uniquement le souci des intérêts communaux, l'amour de cette ville de La Mure à laquelle nous nous sommes dévoués avec un zèle soutenu depuis 26 ans!

Nous retournés en ce moment critique serait pour nous une véritable défection, une lâcheté, connaissant ce que nous connaissons de l'administration communale. Nous ne le ferons pas! Et si les jaloux, les inconvaincus, les ignorants et les fraudeurs de votre territoire triomphent en le faisant écarter de la majorité des électeurs, nous aurons la suprême satisfaction de nous dire et de dire bien haut que nous avons fait notre devoir, et nous pourrions passer la tête haute et le cœur sûr, n'ayant rien à nous reprocher.

5 avril 1912.

Encore une fois merci, mes chers Collègues, de votre affectueux attachement et de votre fidélité à toute épreuve.

Luis M. Longin cède le fauteuil à M. le Maire qui reprend la présidence de l'assemblée, pour discuter les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le discours de M. Longin (André), membre de nos assemblées communales depuis 36 ans, et la réponse de M. Chion-Ducollet nous paraissent particulièrement intéressants pour les contribuables murais à la veille des élections générales. C'est pourquoi nous avons eu bon de les transcrire.